



*Votre maison va nous adorer*

# Règlement jeu concours Été 2022

## **ARTICLE 1 - ORGANISATION**

La société COFAQ - Société Anonyme à Capital et Personnel Variables, dont le siège social est situé Pôle République secteur 1, 1, rue des Transporteurs, CS 98842, 86035 Poitiers et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 325 880 888B - organise un Jeu-concours qui pourra se dérouler sur deux périodes du 08/07/2022 au 09/07/2022 et/ou du 05/08/2022 au 06/08/2022 et inclus sur une sélection de magasins Bricopro participants sur le territoire national.

Bien que le Jeu soit communiqué sur la plateforme Facebook, le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés ou parrainés par la société Facebook. Dans ce cadre, la Société Organisatrice décharge la société Facebook de toute responsabilité concernant les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Le Jeu est accessible pendant la période mentionnée à l'article 1, lors des horaires d'ouverture du magasin. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas comptabilisée.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour s'assurer de la véracité des informations fournies (nom, prénom, adresse mail). Le fait pour un participant de renseigner des informations notamment relatives à son identité qui seraient fausses, incomplètes ou ne respecteraient pas les conditions du présent règlement entraînerait la nullité de sa participation et le cas échéant l'annulation de son gain.

Il est rigoureusement interdit par quel que procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu proposé afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les gagnants du Jeu.

Le Jeu-concours n'est pas soumis à une obligation d'achat.

Pour participer, le client devra venir dans un magasin Bricopro participant à l'opération pour trouver le ticket d'or caché en magasin. Chaque gagnant fera ensuite partie d'un tirage au sort national pour tenter de remporter un lot supplémentaire.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du Jeu-concours et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

### **ARTICLE 3 - EXCLUSIONS A LA PARTICIPATION**

Sont exclus du Jeu-concours :

- Les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice, ainsi que les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants),
- Les personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation, la gestion ou la conception de ce Jeu-concours, ainsi que les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants directs),
- Les membres du personnel des magasins participants, ainsi que les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants directs)

### **ARTICLE 4 - DOTATION ET MODALITES DE DESIGNATION DES GAGNANTS**

Pour chaque magasin participant, sera mis en jeu :

- 1 bon d'achat d'une valeur de 100 € valable dans le magasin Bricopro où le ticket à été trouvé

Chaque gagnant fera partie du tirage au sort national, dans lequel seront mis en jeu :

- 3 bons d'achat valables dans les magasins Bricopro
- 1 x 500 € + 1 x 200 € + 1 x 100 €

Bon d'achat à usage unique, utilisable le jour même. Les gagnants disposeront de 3 mois (le 09/10/22, le 06/11/22 ou le 10/11/22 selon le mois de l'opération) après l'annonce de son gain pour utiliser leur bon d'achat dans leur magasin Bricopro sur les produits faisant partie du référencement COFAQ, hors produits et rayons signalés en magasin. Passé les dates citées précédemment, le magasin Bricopro peut refuser la prise en charge du bon d'achat.

Le bon d'achat ne donne pas lieu à la remise de sa contre-valeur en espèces. Il ne peut être utilisé en plusieurs fois : il devra donc être présenté lors d'un passage unique en caisse. Il ne donne pas lieu au remboursement de la différence dans l'hypothèse où la valeur du produit acheté s'avérerait inférieure à la valeur du bon d'achat.

### **ARTICLE 5 - INFORMATION DES GAGNANTS**

Le bon d'achat sera transmis en magasin en échange du ticket gagnant et sera à présenter en caisse lors des achats.

Lors de l'utilisation du bon d'achat, le magasin pourra demander au participant de justifier de son identité. Si la participation s'avérerait non conforme au présent règlement, le magasin participant sera en droit de ne pas remettre le lot. À défaut de retrait des lots avant les 3 mois, les gagnants seront réputés avoir définitivement renoncés à leur lot, sans que cette renonciation puisse donner lieu à indemnisation.

### **ARTICLE 6 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LITIGES**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation relative au présent règlement et au déroulement du Jeu seront à adresser par écrit à : GROUPE COFAQ - 1, rue des transporteurs - CS 90842 - 86035 POITIERS.

En cas de contestation, c'est la version du règlement qui est publiée sur le site [www.bricopro.fr](http://www.bricopro.fr) qui prévaudra au cas où une autre version circulerait sur quelque support que ce soit.

À défaut de règlement amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis à la compétence des tribunaux français compétents.

<b>Code postal</b>	<b>Magasins participants</b>	<b>Mois de participation juillet ou août)</b>
02820	Bricopro Saint-Erme	Juillet
05600	Bricopro Guillestre	Juillet
14400	Bricopro Bayeux	Juillet
17260	Bricopro Gémozac	Juillet
17530	Bricopro Arvert	Juillet
22630	Bricopro Évrans	Juillet
24310	Bricopro Brantôme	Juillet
27300	Bricopro Bernay	Juillet
29260	Bricopro Ploudaniel	Juillet
29380	Bricopro Bannalec	Juillet
29400	Bricopro Landivisiau	Juillet
29470	Bricopro Plougastel-Daoulas	Juillet
31420	Bricopro Aurignac	Juillet
33220	Bricopro Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Juillet
35133	Bricopro La Chapelle-Janson	Juillet
35610	Bricopro Pleine-Fougères	Juillet
36400	Bricopro La Châtre	Juillet
41300	Bricopro Salbris	Juillet
41600	Bricopro Lamotte-Beuvron	Juillet
43100	Bricopro Brioude	Juillet
45170	Bricopro Neuville-aux-Bois	Juillet
49110	Bricopro Saint-Pierre-Montlimart	Juillet
49120	Bricopro Chemillé	Juillet
49450	Bricopro Saint-André-de-la-Marche	Juillet
49510	Bricopro Jallais	Juillet
49620	Bricopro Mauges sur Loire	Juillet
52200	Bricopro Langres	Juillet
61100	Bricopro Flers	Juillet
64240	Bricopro Hasparren	Juillet
64500	Bricopro Saint-Jean-de-Luz	Juillet
66250	Bricopro Saint-Laurent-de-la-Salanque	Juillet
67340	Bricopro Ingwiller	Juillet
72240	Bricopro Conlie	Juillet
72380	Bricopro Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Juillet
73110	Bricopro Valgelon-La Rochette	Juillet
74140	Bricopro Sciez	Juillet
74150	Bricopro Sales	Juillet
74250	Bricopro Viuz-en-Sallaz	Juillet
79600	Bricopro Airvault	Juillet
85320	Bricopro Corpe	Juillet
85530	Bricopro La Bruffière	Juillet
89700	Bricopro Tonnerre	Juillet
89800	Bricopro Chablis	Juillet
05500	Bricopro Saint-Bonnet	Août
44390	Bricopro Puceul	Août